

**Compte-rendu
de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2021**

L'assemblée générale extraordinaire de la société Visiomed Group qui s'est tenue le 10 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Patrick Schiltz, président directeur général, au siège social, TOUR PB5 1, avenue du Général de Gaulle – 92800 Puteaux, a approuvé à une très large majorité l'ensemble des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Nombre d'actions composant le capital social :	122 046 180
Nombre d'actions ayant le droit de vote :	121 970 389
Nombre total de droit de vote :	121 989 299
Nombre d'actions des actionnaires présents ou représentés :	33 696 140
Quorum atteint :	27,63 %
Nombre de droits de vote des actionnaires présents ou représentés :	33 701 358
Pourcentage des droits de vote :	27,63 %

RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE		
1^{ère} résolution	Réduction de capital motivée par des pertes à réaliser par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,10 euro à 0,01 euro ; délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre la réduction de capital	Adoptée Pour 33 691 938 Contre 9 420 Abstention 0 Hors vote 0
2^e résolution	Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action nouvelle de 1 euro de valeur nominale contre cent (100) actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale chacune ; délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre l'opération de regroupement	Adoptée Pour 33 691 938 Contre 9 420 Abstention 0 Hors vote 0
3^e résolution	Pouvoirs pour formalités.	Adoptée Pour 33 691 938 Contre 9 420 Abstention 0 Hors vote 0